



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
de VIC FEZENSAC

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française  
GERS  
Vic Fezensac - SIAEP

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 24/09/2024

Le lundi 30 septembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

**En exercice :** 20

**Présents :** 19

**Votants :**  
20

**Présents :** Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Madame HELENE LEON (Riguepeu), Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran), Madame LAURENCE LAYOUS (Caillavet), Monsieur THIBAUT ELORZA (Castillon-Débats), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

**Représentés :** Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat) représenté par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune)

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE\_2024\_029

Objet : Délibération tarification de l'eau au 1 er octobre 2024

- Vu les articles L.2224-12-4 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Considérant que toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.
- Considérant qu'il convient d'approuver les tarifs de l'eau de la période allant du 01 octobre 2024 au 31 mars 2025, elle sera applicable :
- Pour les factures de clôtures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour le secteur de Vic-Fezensac et le 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour les secteurs de Jegun et du Syndicat.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024  
Date de reception de l'AR: 01/10/2024  
032-200093920-DE\_2024\_029-DE  
A G E D I

- Pour les factures semestrielles à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour le secteur de Vic-Fezensac et au 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour les secteurs de Jegun et Syndicat.

Après en avoir délibéré, (modalités de vote à préciser), le conseil :

## DECIDE :

DE FIXER à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 le montant du tarif de l'eau et de l'abonnement comme suit :

Pour tous les usagers équipés d'un compteur :

TERME FIXE (Abonnement annuel en euros facturé semestriellement)

Type compteur	Tarif HT annuel	Tarif semestriel
Diamètre 15 à 30	89.70	44.85
Diamètre 40 à 50	257.70	128.85
Diamètre 60 à 100	425.70	212.85
Diamètre > 100	828.90	414.45

Tarif du M3

Détail du prix	Tarif HT
M3 sans les redevances destinées aux organismes publics (collectées directement par le SIAEP, ou indirectement par le Syndicat TRIGONE)	1.76€

- **DE PRECISER** que la redevance pour la pollution domestique sera collectée en complément pour le compte de l'Agence de l'Eau dont le montant est de 0.33 HT €/m3 consommé sera facturée à part dans la partie « organismes publics »
- **DE PRECISER** et pour information au consommateur que la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, qui est incluse dans le prix de vente de TRIGONE au Syndicat, sera détaillée à part dans la partie « organismes publics » dont le montant est de 0.07 € HT €/m3 consommé.
- **DE PRECISER** et pour information au consommateur, que la redevance de prélèvement CACG, qui est incluse dans le prix de vente de TRIGONE au Syndicat, sera détaillée à part dans la partie « organismes publics » dont le montant est de 0.01 € HT €/m3 consommé.
- **DE PRECISER** que les recettes seront inscrites au BUDGET principal du syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé pour les membres présents.

**SIAEP DE VIC-FEZENSAC**  
 26 Av. des Pyrénées  
 32100 VIC-FEZENSAC  
 Le Président  
 Tél. 05 62 64 42 77  
 Benoit DESENHIS  
 contact@siaepvic.fr  
 Siret : 200 093 920 0011

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024  
 Date de réception de l'AR: 01/10/2024  
 032-200093920-DE\_2024\_029-DE  
 A G E D I